CERTIFICAT D'ASSURANCE

du
02/09/2022 31/03/2023 DiDT

identification
GJ-330-EA

EURO COOP EXPRESS 12 AV DE L'ORME FOURCHU

ZI DE FONTCOUVERTE 84000 AVIGNON

certificat d'assurance ci-dessus constitue la gnette ASSURANCE" que vous devez apposer r votre véhicule, en application du décret N° .879 du 22 août 1985.

54935776 ALLIANZ IARD

20428

Certificat

20428

Parc Contrat .

54935776

Véhicule

GJ-330-EA MERCEDES BENZ

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'attestation d'assurance relative à votre véhicule.

Conseils en cas d'accident survenu à l'étranger :

- 1. Si possible, faire constater l'accident par les autorités locales de police.
- 2. Prenez les noms, adresses, déclarations des témoins et, si possible, des photos montrant la position des véhicules après les chocs ainsi que l'emplacement des dommages.
- 3. Dans tous les cas, déclarez immédiatement l'accident à DIOT MEDITERRANEE par tout moyen et dès votre retour en France, transmettez sans délai toutes les lettres, pièces, convocations ou citations afin de lui permettre de vous défendre efficacement.
- 4. Si vous avez été contraint d'abandonner définitivement votre véhicule sur place, précisez-le à DIOT MEDITERRANEE car votre situation à l'égard des Douanes devra être régularisée.



DiOT 📶																		OF	RIGINA	
) 		1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD						LE 2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS ISSUED UNDER THE AUTHORITY OF BUREAU CENTRAL FRANÇAIS												
ificat :20428	3.VALABLE					4 CODE PAYS / CODE ASSUREUR / NUMERO							5, N° D'IMMATRICULATION							
		Du (inclus)				Au (inclus)			F / 0532 / 54935776					(ou à défaut) N° du chassis ou N° du moteur						
:	Jour	Mois	Annee	Jour	Mois	Année								SJ-330-	-EA					
trat :54935776	02	09	22	31	03	23														
hicule :GJ-330-EA	6, CATEGO	6 CATEGORIE DU VEHICULE						_	_		_		7	.MARQI	UE DU V	/EHICU	LE	_		
MERCEDES BENZ	A AUTOMOBILE A C CAMION OU TRA E AUTOBUS OU AI G AUTRES													MERCEDES BENZ						
	Dans chaq	est valable ue pays vis	e pour les sité, le Bur	eau de c	e pays ga	n'est pas	rayée (pour ir r ce qui a trail	it à l'u	tilisation	du véhi	ntaire,	consulte	r www.co	bx.org) ure d'as	surance	conform	nément a	aux lois	de ce pays	
	Cette carte Dans chaq relatives à	est valable ue pays vis l'obligation B	e pour les sité, le Bur d'assurar BG	reau de c nce. Pour CY ⁽¹⁾	e pays ga l'identific CZ	n'est pas aranti, pou ation du B	r ce qui a trail lureau approp DK	it à l'u prié, v E	tilisation oir au ve EST	du véhi erso F	cule de	crit ici, l	GR	ure d'as	HR	1	IRL	IS	L	
	Cette carte Dans chaq relatives à A LV	est valable ue pays vis l'obligation B M	e pour les sité, le Bur d'assurar BG N	reau de c nce. Pour CY ⁽¹⁾ NL	e pays ga l'identific CZ P	n'est pas eranti, pou ation du B D PL	r ce qui a trail lureau approp DK RO	it à l'u prié, v	tilisation oir au ve EST	du véhi erso	cule de	crit ici, l	GR	ure d'as		conform				
	Cette carte Dans chaq relatives à A LV MK (1) La couve (2) La couve	est valable ue pays vis l'obligation B M MNE mure d'assurante n.	BG N RUS	CY ⁽¹⁾ NL SRB ⁽³⁾ Par les ca	e pays ga l'identific CZ P TN nres vertes artes vertes	n'est pas eranti, pou ation du B D PL TR délivées po délivrées po	DK RO UA Bur Chypre est li	it à l'ul prié, v E S imitée a	EST SK	du véhi erso F SLO	FIN CH	GB AL e Chypre	GR AND qui sont so	H AZ ⁽²⁾ ous le cont	HR BIH trôle du g sous le c	BY Ouvernem	IRL IL	IS IR Républiquement de l	MA N	
	Cette carte Dans chaq relatives à A LV MK (1) La couve d'Azerbaidgi (3) La couve 9.SOUSCI	est valable ue pays vis l'obligation B M MNE mure d'assurante n.	BG N RUS ance fournicance four	CY(1) NL SRB(3) e par les ca e par les ca e par les ca	CZ P TN ordes vertes artes vertes	n'est pas aranti, pou ation du B D PL TR délivrées po délivrées po	DK RO UA Bur Chypre est librar l'Azerbaïdjan	it à l'ul prié, v E S imitée a	EST SK aux parties aux parties aux parties aux parties 10 CE	F SLO s géograp parties géograf	FIN CH shiques coographic	GB AL e Chypre ques de l' de la Sei	GR AND qui sont so	H AZ(2) us le cont qui sont t sous le i	HR BIH trôle du g sous le c	BY ouvernement ontrole du gouvern	IRL IL ent de la gouverne derment de lATURE	IS IR I Républiquement de l la Républica DE L'AS	MA N	
	Cette carte Dans chaq relatives à A LV MK (1) La couve d'Azerbaidje (3) La couve 9 SOUSCI (nom et ac	B M MNE of a contract of a source of a sou	BG N RUS BC R	CY(1) NL SRB(3) Par les ca par les ca par les ca par les ca	CZ P TN ordes vertes artes vertes	n'est pas aranti, pou ation du B D PL TR délivrées po délivrées po	DK RO UA Bur Chypre est librar l'Azerbaïdjan	it à l'ul prié, v E S imitée a	EST SK aux parties intée aux aux parti 10 CE (nom	F SLO s géograp parties géograf	FIN CH chiques of cographic appliques ARTE Asse de	GB AL e Chypre ques de l'a Ser ETE Di a Sociél	GR AND qui sont so Azerbařdjar bře qui son ELIVREE è d'Assur	H AZ(2) us le cont qui sont t sous le i	HR BIH trôle du g sous le c	BY ouvernement ontrole du gouvern	IRL IL ent de la gouverne derment de lATURE	IS IR I Républiquement de l la Républica DE L'AS	MA M e de Chypre a République lique de Ser SSUREUR	
	Cette carte Dans chaq relatives à A LV MK (1) La couve (2) La couve d'Azenide (3) La couve 9. SOUSCI (nom et ac EURO C: 12 AV DE	est valable ue pays visi l'obligation B M MNE Inture d'assur intu	BG N RUS BRUS BR	CY(1) NL SRB(3) Par les ca par les ca par les ca par les ca	CZ P TN ordes vertes artes vertes	n'est pas aranti, pou ation du B D PL TR délivrées po délivrées po	DK RO UA Bur Chypre est librar l'Azerbaïdjan	it à l'ul prié, v E S imitée a	EST SK aux partie nitée aux (nom ALLIA 1 Cou	F SLO s geograpparties geograpparti	FIN CH shiques coographic appliques ARTE A see de let - C ta Dé	GB AL e Chypreques de la Sei ETE Di a Sociét S 3005	GR AND qui sant so Azerbaïdjar tbie qui san ELIVREE è d'Assur	H AZ ^[2] rus le cont qui sont t sous le i PAR rance)	HR BIH trôle du g sous le c	BY ouvernement ontrole du gouvern	IRL IL ent de la gouverne derment de lATURE	IS IR I Républiquement de l la Républica DE L'AS	MA M e de Chypre a République lique de Ser SSUREUR	